



INFO RAA

BANQUE ET ASSURANCE



Février 2024

FO RAA

Vos Elus :

Antoine PEREIRA DA CUNHA

Elu Technicien

06 52 80 47 05

antoine.pereira-da-cunha@lcl.fr

Thierry MATHON

Elu Cadre

06 11 80 09 03

thierry.mathon@lcl.fr

Représentante Syndicale au CSE:

Aurélié DUBOUIS - 06 83 35 91 85

Déléguées Syndicales :

Cécilia CHARLIN - 06 13 09 27 06

Aude GARIOUD - 06 23 127 137

Déléguée Syndicale Référente :

Aurélié ANGEVIN – 06 61 56 08 99

Section FO RAA 45317

18 Rue de la République 69002 LYON

04 78 92 23 96

folclraa.dsr@gmail.com

Restez informés
et connectés à FO-LCL

 twitter.com/FOLCL

 FO LCL

 [folclinsta](https://www.instagram.com/folclinsta)

 FO LCL



CSE RAA de février 2024

POINT TRAVAUX ET DEMENAGEMENT

- **L'agence d'Annemasse 2134** déménage pour des nouveaux locaux situés Allée GIRARDOT/ Place A. LUMIERE : ouverture officielle des nouveaux locaux prévus en août ou septembre 2024

- **L'agence St Etienne Bergson 3747** se déplace sur la commune de St Priest en Jarez, en face du CHU Nord de St Etienne : ouverture des nouveaux locaux présagée le 13 septembre 2024

- Concernant les travaux de **rénovation des agences/mise au nouveau concept**, priorité sera donnée aux agences qui ont une caisse :

Boën sur Lignon, Valréas, Vizille, Le Pont de Beauvoisin, l'Arbresle, Lyon Philippe de Lassalle, Meyzieu et St-Didier au Mont d'Or.

Les agences de Montluel, St-Paul Trois Châteaux, St-Marcel lès Valence/Chabeuil et Annecy le Vieux sont en attente d'un nouveau local, les recherches sont toujours en cours.

Les agences de Thiers, Bourgoin-Jallieu et Lyon Kléber devront passer au nouveau concept.

Les agences de Romans-sur-Isère Jean-Jaurès et Villé-Morgon seront concernées par un rafraîchissement.

Les agence de Chambéry, Vienne et Villefranche sur Saône seront quant à elles rénovées.

Il faudra se montrer patient pour tous ces projets, la direction ne nous ayant pas donné de calendrier quant à la réalisation de ces travaux.

L'INFO EN + :

Parent d'un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans, vous le faites garder à titre onéreux : pensez à vérifier que vous continuez de percevoir les indemnités de frais de crèche et de garde via les CESU ou sur votre fiche de paie

Ce n'est pas le cas ? Contactez-nous !



INFO RAA

« << »
BANQUE ET ASSURANCE



JOURS DE FRACTIONNEMENT : QUESAKO ?

« Lorsque vous fractionnez vos 4 premières semaines de congés annuels, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier de 1 à 2 jours de congé supplémentaire, appelés « jours de fractionnement ». Source : EasyRH

Grâce à l'action de **FO LCL**, les jours de congé supplémentaire pour fractionnement sont rétablis et calculés automatiquement depuis 2014.

Il suffit de respecter ces règles de pose pour les obtenir :

Période d'été : 1er mai – 31 octobre

Période d'hiver : le reste de l'année

• **2 jours** de congé supplémentaire :

- Si maximum 15 jours de Congés Payés (CP) sont posés **en période d'été** dont au moins **10 jours consécutifs**
- **et si 5 à 10 jours de CP sont posés en période d'hiver**

• **1 jour** de congé supplémentaire :

- Si entre 16 et 18 jours de Congés Payés (CP) posés **en période d'été** dont au moins **10 jours consécutifs**
- **et si 2 à 4 jours de CP posés en période d'hiver**

Vous ne devez pas intercaler des RTT entre les jours de CP. En revanche, rien ne vous empêche d'accoler des **RTT Salariés** avant ou après vos CP.

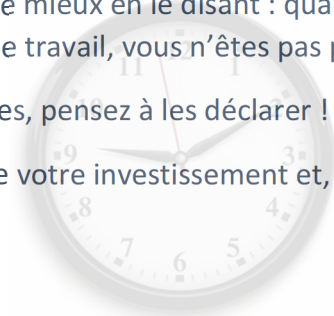
ASTUCE : pour être sûr d'avoir des jours de congés en période d'hiver, posez des congés en début d'année et avant le 1er mai.

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Ça va sans dire, mais ça va quand même mieux en le disant : quand vous travaillez en dehors de vos horaires de travail, vous n'êtes pas payés.

Si vous faites des heures supplémentaires, pensez à les déclarer !

Vous serez alors rétribué à la hauteur de votre investissement et, de plus, cela pourrait permettre de justifier un recrutement sur un secteur.



FO LCL RAA est désormais présente sur [LinkedIn](#)

Pour ne rien louper de notre actualité, suivez la page **FO LCL RAA**